

**Bureau du 3 septembre 2001**

**Décision n° 2001-0117**

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Revente, à la Commune, d'un terrain situé lieu-dit "Contal"**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la commune de La Tour de Salvagny et afin de réaliser l'aménagement de la zone du Contal à La Tour de Salvagny, la Communauté urbaine a préempté au prix de 12 349 800 F (1 882 714,87 €) le terrain situé lieu-dit "Contal" à La Tour de Salvagny.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 68 670 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, et cadastrée sous les numéros 2 et 37 de la section AC.

Aux termes de la promesse d'achat présentée au Bureau, la commune de la Tour de Salvagny, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 12 349 800 F (1 882 714,87 €) précité, admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la promesse d'achat qui lui est soumise.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** résultant de cette cession ainsi que les frais d'actes notariés, feront l'objet d'une imputation en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,